

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 39 (1898), p. 177-180

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1898__39__177_0

© Société de statistique de Paris, 1898, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1898.



I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MAI 1898.

SOMMAIRE — Élection de deux nouveaux membres titulaires. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général et M. Schelle. — Communication de M. le D^r F. Ledé sur la protection de l'enfance en France pendant l'année 1896. — Communication de M. Clément Juglar : Les tableaux officiels ou privés des faits que révèle la statistique portent-ils la trace des événements historiques, politiques ou économiques ? — Communication de M. Raphaël-Georges Lévy sur la statistique des opérations des banques américaines. — Communication de M. le D^r Jacques Bertillon sur le Congrès international de démographie de Madrid.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Beaurin-Gressier.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 1898 est adopté.

Sont élus, à l'unanimité, *membres titulaires* :

MM. ALBANEL, juge d'instruction au tribunal de la Seine;

Le D^r PAPILLON, professeur de clinique en retraite.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL cite les ouvrages offerts à la Société par leurs auteurs : 1° *l'Essor industriel et commercial du peuple allemand*, par M. Georges Blondel; le *Rôle des impositions de la commune de Monnay (Orne) en 1790*, publié et commenté par M. Louis Duval; 3° *Bevölkerungslehre und Bevölkerungspolitik*, par M. Arthur Freiherr von Fircks, conseiller de gouvernement, membre du Bureau royal de statistique de Prusse.

M. SCHELLE présente une traduction anglaise des *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, de Turgot, qui vient de paraître à New-York (1). Elle fait partie d'une collection analogue à celle de la *Petite Bibliothèque économique*, publiée par Guillaumin et C^{ie}. La traduction est due à M. Ashley, de la Handward University de Cambridge (Massachusetts). Elle a été faite avec le plus grand soin, en suivant le texte qu'ont donné MM. Robineau et Schelle dans la *Petite Bibliothèque économique* et qui est le seul exact. On peut, à ce sujet, se référer à un article qui a paru dans le *Journal des Économistes* en 1888 (2).

(1) *Reflections on the formation and the distribution of riches by Turgot*. New-York, the Macmillan Co., 1898.

(2) « Pourquoi les *Réflexions* de Turgot... ne sont-elles pas exactement connues », par Schelle, juillet 1888.

M. le Dr Fernand LEDÉ lit un travail sur *la Protection de l'enfance en France en 1896*.

Ce sont les résultats de l'application de la loi du 23 décembre 1874, dite loi Roussel, du nom de son promoteur. Depuis le rapport fait par M. Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'intérieur, en 1885, aucun travail d'ensemble n'a été fait. Une circulaire ministérielle du 25 août 1896, mise en pratique depuis le 1^{er} janvier 1897, modifie l'application de la loi et surtout la méthode statistique pour évaluer la mortalité des enfants, la durée du séjour des enfants en nourrice, etc. Il était donc nécessaire d'établir un bilan statistique pour clore cette période de vingt années de protection de l'enfance.

En 1896, la loi a été appliquée dans 82 départements; 5 départements actuellement y sont réfractaires (Corse, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Tarn, Tarn-et-Garonne) et 3 ne votent que des budgets insignifiants, ne permettant pas l'inspection médicale (Finistère, 3726 fr. pour 1185 enfants; Basses-Pyrénées, 710 fr. 67 c. pour 422 enfants; Vendée, 583 fr. 11 c. pour 1 260 enfants). La loi n'est donc appliquée que dans 79 départements.

Les budgets ont suivi les variations suivantes :

355 620 fr. en 1877 pour 48 départements;	
1 328 649 fr. en 1884	— 63 —
1 831 545 fr. en 1896	— 79 —

L'inspection médicale mensuelle est faite régulièrement dans 76 départements par 4 282 médecins inspecteurs.

Pendant l'année 1896, 180 557 enfants ont été placés en nourrice et 77,56 p. 100 ont bénéficié de l'inspection médicale; il leur a été fait 621 194 visites médicales (dans 66 départements, qui ont donné les relevés nécessaires).

En prenant en considération le nombre des naissances en 1894, 1895 et 1896, on remarque que 21,71 p. 100 des enfants, nés au cours de ces trois années, ont été placés en nourrice.

Au 31 décembre 1895, il y avait, chez les nourrices mercenaires, 92 346 enfants âgés de moins de deux ans. Pendant le cours de l'année 1896, 88 211 enfants furent placés en nourrice; de ces 180 557 enfants :

12 766 sont décédés, soit une mortalité de	7,07 p. 100.
53 516 ont été repris en fin d'élevage par les parents, soit.	29,64 —
24 152 nés en 1894 ou en 1895 ont atteint l'âge de deux ans chez leur éleveuse et ont continué d'y s'éjourner, soit.	13,38 —

90 123 enfants, soit 49,91 p. 100 des enfants protégés en 1896, étaient donc en nourrice le 1^{er} janvier 1897; c'est sur ce nombre que s'établira la prochaine statistique dressée en vertu de la circulaire ministérielle du 25 août 1896.

Des 180 557 enfants protégés en 1896 :

51,62 p. 100 étaient des garçons;	
48,38 — — des filles;	
73,84 — — légitimes;	
26,16 — — illégitimes;	
36,00 — — élevés au sein;	
59,46 — — — au biberon;	
4,54 — — en sevrage ou en garde;	
61,62 — — placés dans le département où ils étaient nés;	
38,38 — — — dans un département autre que celui de leur naissance.	

Le Dr F. Ledé établit, par des chiffres, l'exode des grandes villes des enfants nouveau-nés et remarque que 41 111 enfants nés à Paris étaient en nourrice dans 67 départements pendant l'année 1896, et constituaient 22,76 p. 100 de l'effectif

total des enfants protégés. Certains départements (Seine-et-Oise, Orne, Loiret, Eure-et-Loir, Ardèche, Yonne, Seine-et-Marne, Sarthe, Loir-et-Cher, Nièvre, Isère) reçoivent de 2 048 à 4 414 enfants exportés de leur département de naissance. Ces enfants séjournent chez les éleveuses de 6 mois 8 jours pour les enfants autochtones à 7 mois 2 jours pour les enfants importés et reçoivent, en moyenne, 11 visites médicales pour 2 enfants, soit 5 visites 60 par enfant.

Abordant la question budgétaire, l'auteur fait observer que l'inspection médicale mensuelle ne coûte que 60,02 p. 100 du budget, tandis que l'administration coûte 25 p. 100 du budget (exactement 24,98 p. 100), et que les tournées des inspecteurs départementaux ne coûtent que 3,97 p. 100 du budget. Le reste, 11,03 p. 100, constitue quelques gratifications et surtout les récompenses aux bonnes éleveuses.

Il présente, comme conclusions, les desiderata suivants :

1° Application obligatoire et uniforme de la loi de protection des enfants du premier âge et vote des crédits suffisants, dont moitié est remboursée par l'État, dans tous les départements ;

2° Inspection médicale assurée à tous les enfants placés en dehors du domicile de leurs parents réels, c'est-à-dire aux enfants illégitimes non élevés par leur mère, aux enfants assistés et enfin aux enfants secourus dans le domicile de leurs parents ;

3° Assurance d'une protection efficace aux enfants dits exportés, placés loin du domicile des parents, et dont la mortalité, 8,30 p. 100 (pour les enfants de Paris), dépasse de 2,69 p. 100 la mortalité des enfants placés dans leur département de naissance.

M. Ledé se réserve de donner ultérieurement, dans le Journal de la Société, des renseignements plus circonstanciés sur cette importante question.

M. Clément JUGLAR traite cette question : *Les tableaux officiels ou privés des faits que relève la statistique portent-ils la trace des événements historiques, politiques ou économiques ?*

M. Raphaël-Georges LÉVY entretient l'assemblée de la *Statistique des opérations des Banques américaines*.

Ces deux communications, trop étendues pour trouver place dans le présent procès-verbal, figureront *in extenso* dans de prochains numéros du Journal de la Société.

M. le Dr Jacques BERTILLON rend compte, en ces termes, du *Congrès de démographie*, qui s'est réuni à Madrid du 10 au 17 avril dernier :

De même que les précédents Congrès, celui-ci s'est réuni conjointement avec le Congrès d'hygiène. Grâce aux soins de nos collègues espagnols, et notamment grâce au zèle infatigable de M. Amalio Gimeno, professeur à l'École de médecine de Madrid et secrétaire général du Congrès, cette assemblée internationale a brillamment réussi. Nous devons être d'autant plus touchés de la magnifique hospitalité espagnole, que ce Congrès se réunissait au milieu de circonstances extrêmement douloureuses pour tous les amis de l'humanité.

Le Congrès de démographie se composait de trois sections ; cette subdivision était nécessaire par le grand nombre de travaux présentés. Je n'ai donc pas pu les connaître tous. Beaucoup d'entre eux étaient des monographies intéressantes sur la démographie d'une ville ou d'un territoire restreint de l'Espagne. En outre, nous avons eu un travail d'une portée plus générale ; c'est l'étude complète de la démographie espagnole, pour chaque province de la péninsule, par deux jeunes démographes, M. Luis de Hoyos Sáinz, avocat, et M. Telesforo de Aranzadi, professeur à l'Université de Grenade. Leur ouvrage, illustré de nombreux cartogrammes, offre un très vif intérêt.

Les étrangers étaient nombreux au Congrès de démographie. La France y était représentée notamment par notre confrère, M. Arthur Chervin, et par M. le Dr Fleury (de Saint-Étienne), qui a présenté un travail sur la fréquence de la phthisie. M. Mayet, de Berlin, a fait adopter des vœux relatifs à la statistique des mariages

consanguins. M. Guillaume (de Berne) en a fait adopter d'autres relatifs au recensement du monde en l'an 1900. Enfin, MM. Sedlacek (de Vienne), de Candido (de Madrid) et Bertillon ont présenté, sur la demande du Congrès de Budapest, un rapport sur la méthode à suivre pour le calcul de la mortalité infantile. M. Juraschek (de Vienne), M. Blenck (de Berlin), M. le baron de Verschuer (de la Haye), M. Stuart (de la Haye) et M. Manjara (du Mexique) ont apporté au Congrès leur savant concours.

On voit que le Congrès de démographie de Madrid a été laborieux et fécond. La prochaine session se réunira à Paris en 1900.

Nous avons emporté de notre séjour en Espagne un souvenir ineffaçable et un sentiment de vive sympathie pour ce noble et malheureux pays.

M. le PRÉSIDENT remercie MM. Jacques Bertillon et Arthur Chervin d'avoir bien voulu représenter la Société de statistique de Paris au Congrès de démographie de Madrid et les félicite de la part importante qu'ils ont prise aux travaux de cette réunion internationale. (*Marques unanimes d'adhésion.*)

L'ordre du jour de la séance du 15 juin 1898 est ainsi arrêté :

1° M. Arthur Fontaine : Les associations ouvrières de production ;

2° M. Charles Cerisier : Causerie en matière coloniale au point de vue économique et positif ;

3° M. L.-L. Vauthier : Les mouvements de la natalité pendant une période de vingt années.

La séance est levée à 11 h. 1/4.

Le Secrétaire général,
Em. YVERNÈS.

Le Président,
BEAURIN-GRESSIER.
